

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 333 G : Subventions (460 500 €) relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par « La BAPIF », « Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Paris », « L'un est l'autre », « La Fondation CASIP COJ-ASOR », « Saint Bernard Goutte -d'Or », et 7 épiceries solidaires parisiennes. Conventions et avenants.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, 12 subventions aux associations « la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France » (BAPIF), « La Fondation CASIP-COJASOR », « L'un est l'autre », « Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur de Paris », « Saint-Bernard Goutte-D'or » et à 7 associations ayant en gestion une épicerie solidaire : Epicerie Solidaire Courte-Echelle (19^{ème}), Porte Ouverte et Solidarité (13^e), le Marché Solidaire (14^e), La Croix-Rouge française (15^{ème}), La Croix-Rouge française (12^{ème}), Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (16^e), Magaliménil (20^e), pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies :

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : sont attribuées 12 subventions de fonctionnement au titre de 2016 au bénéfice de 11 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- une subvention d'un montant de 35 000 € est attribuée à l'association « la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) », (n° SIMPA 21081 et n° de dossier 2016_00595) dont le siège social est situé 15, avenue Jeanne d'Arc 94117 Arcueil, au titre de l'année 2016, pour le fonctionnement de son projet de collecte de produits alimentaires à destination des personnes en situation de précarité (44 600 bénéficiaires à Paris en 2015);
- une subvention de 105 000 € à la Fondation CASIP-COJASOR, (n° SIMPA 20 706 et n° de dossier 2016_067559) dont le siège social est situé 8, rue de Pali Kao (Paris 20ème), pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire gratuite (bons d'achats de denrées, bons repas, portage de repas) et de vestiaire auprès des personnes démunies et isolées (notamment âgées et handicapées), (9800 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 20 500 € à l'association « L'un est l'autre » (n° SIMPA 29 221 et n° de dossier 2016 _07588), dont le siège social est situé 82 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris, pour la distribution de repas aux personnes démunies le week-end à midi et à partir du mois d'octobre 2016 les jeudis soirs à La Porte de la Villette (19^{ème}), (62 000 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 180 000 € à l'association « les Restaurants du Cœur –Les Relais du Cœur de Paris » (n° SIMPA 20 815 et n° de dossier 2016_08058), dont le siège social est située 4, cité d'Hauteville (Paris 10^{ème}), pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la campagne de distribution alimentaire 2016/2017 de l'association (156 143 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 5 000 € à l'association « Saint-Bernard Goutte-d'Or » (n° SIMPA 185975 et n° de dossier 2016_07558), dont le siège social est situé 6 rue Saint Luc 75018 Paris, pour le fonctionnement de son activité d'aide alimentaire aux plus démunis ;
- une subvention de 40 000 € à l'association « Epicerie Solidaire Courte-Echelle » (n° SIMPA 19914 et n° de dossier 2016_01303) dont le siège social est situé 8 rue Gaston Tessier 75019 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (1654 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 10 000 € à l'association « Porte Ouverte et Solidarité » (n° SIMPA 11949 et n° de dossier 2016_01455) dont le siège social est situé 67, avenue d'Italie 75013 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (908 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 20 000 € à l'association « le Marché Solidaire » (n° SIMPA 29141 et n° de dossier 2016_01240) dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (477 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 10 000 € à l'association « la Croix Rouge française » (15^{ème}), (n° SIMPA 18099 et n° de dossier 2016_ 07636) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (678 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 5 000 € à l'association « Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy » (n° SIMPA 32601 et n° de dossier 2016-07780) dont le siège social est situé 4, rue de l'annonciation 75016 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (328 bénéficiaires en 2015) ;
- une subvention de 5 000 € à l'association « Magaliménil » (n° SIMPA 12045 et n° de dossier 2016_03842) dont le siège social est situé 3, Place de Ménilmontant 75020 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (112 bénéficiaires en 2015) ;

- une subvention de 25 000 € à l'association « la Croix Rouge française » (12^{ème}), (n° SIMPA 18099 et n° de dossier 2016_07637) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire (253 bénéficiaires en 2015) ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les associations la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France, la Fondation CASIP-COJASOR, L'un est l'autre, les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris, d'une convention annuelle 2016 et avec 6 associations ayant en gestion une épicerie solidaire, à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2014/2016 signée avec les associations Epicerie Solidaire Courte-Echelle (19^{ème}), Porte Ouverte et Solidarité (13e), le Marché Solidaire (14e), La Croix-Rouge française (15^{ème}), Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (16e), Magaliménil (20e) et à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2015/2016 signée avec l'association la Croix Rouge française ayant en gestion une épicerie solidaire dans le 12^{ème} arrondissement. Ces documents sont présentés en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

- **Au titre de 2016 – 12 subventions de fonctionnement**

<u>Chapitre 65 Rubrique 584 Article 6574 Ligne DF 34015</u>		
Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF)	Collecte et redistribution des surplus et des dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté.	35 000 €
Fondation CASIP COJASOR	Poursuite du fonctionnement d'une activité d'aide alimentaire gratuite (bons d'achats de denrées, bons repas, portage de repas) et de vestiaire, pour la grande majorité à des personnes démunies et isolées (notamment âgées et handicapées,	105 000 €
L'un est l'autre	Distribution de repas à destination de personnes et de familles démunies le week-end à midi et le jeudi soir porte de la Villette (19 ^{ème})	20 500 €
Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris	Activité de distribution de colis alimentaires à destination de personnes et de familles démunies durant la campagne 2016/2017 de l'association.	160 000 €
<u>Chapitre 65 Rubrique 583 Article 6574 Ligne DF 34014</u>		
Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris	Activité de distribution de colis alimentaires à destination de personnes et de familles démunies durant la campagne	20 000 €

	2016/2017 de l'association	
Saint-Bernard Goutte d'Or	Poursuite du fonctionnement d'une activité d'aide alimentaire aux plus démunis	5 000 €
Chapitre 017 Rubrique	Article 6574 Ligne 34018	
561		
Epicerie Solidaire Courte-Echelle	Gestion d'une épicerie solidaire	40 000 €
Porte Ouverte et Solidarité	Gestion d'une épicerie solidaire	10 000 €
Le Marché Solidaire	Gestion d'une épicerie solidaire	20 000 €
La Croix Rouge française 15 ^{ème}	Gestion d'une épicerie solidaire	10 000 €
La Croix Rouge française 12 ^{ème}	Gestion d'une épicerie solidaire	25 000 €
Magaliménil	Gestion d'une épicerie solidaire	5 000 €
Entraide Notre Dame de Grâce de Passy	Gestion d'une épicerie solidaire	5 000 €
TOTAL		460 500
€		

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO